

Le 26 octobre 2022

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE 3 TYPES DE GARANTIES?

Garantie de base:

- ✓ Gratuites;
- ✓ Accordée par le fabricant du bien ou par le commerçant qui le vend.

La semaine prochaine, la garantie supplémentaire.

N'hésitez pas à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur si vous avez besoin d'aide pour faire appliquer une garantie ou si vous croyez qu'un commerçant ne respecte pas les règles à ce sujet.

Lily Houde, responsable
Service de l'aide financière